
Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BOS Christine – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle

Excusés avec pouvoir : BEGUIER Monique donne pouvoir à DAHRINGER Catherine – VERDOLLIN Lisa donne pouvoir à AUBLETTE Geneviève – THEISOHN Heike donne pouvoir à CHARRIN Philippe
Monsieur Emmanuel SIMONNET est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2015_051 : ACCORD DE LA COMMUNE DE VAUVENARGUES SUR LE PRINCIPE DE TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX EN METROPOLE AIX-PAYS D'AIX - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Au regard des dispositions prévues par la loi n°2014-57 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment le III de son article 50, qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016, la commune de Vauvenargues :

- **FORMULE** des craintes liées à cette nouvelle organisation territoriale, notamment au regard de la perte entraînée de la proximité avec les habitants de sa commune de 1 057 habitants, de la disparition de ses compétences propres comme l'urbanisme ou la gestion de ses réseaux ;
- **REAFFIRME** son attachement à l'appartenance des territoires du Pays d'Aix, laquelle se traduit à ce jour et jusqu'au 31 décembre 2015 à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale « Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix » ;
- **CONSTATE** qu'aucun pacte de gouvernance, financier et fiscal n'a été discuté, élaboré et validé, permettant la maîtrise de la pression fiscale dans le cadre de ce nouveau périmètre pour l'ensemble des communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec la prise en compte de la spécificité de chaque commune dans les orientations et le fonctionnement courant de la Métropole ;
- **REGRETTE**, en tout état de cause, la perte de la personnalité morale aux Conseils de Territoire de manière à permettre la remontée et l'expression directe des besoins spécifiques et particuliers de la commune de Vauvenargues, et des autres communes impactées par cette réorganisation.
- **APPROUVE**, suite à la délibération du Conseil communautaire du 10 octobre 2015 voté à l'unanimité, le principe de la transformation de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Métropole d'Aix-Pays d'Aix au sens des articles L.5217-1 du Code général des collectivités territoriales, plus à même de répondre aux besoins d'une commune telle que Vauvenargues, spécifique autant par sa taille que par son environnement.

S'est abstenu : SIMONNET Emmanuel

DELIBERATION N°2015_052 : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté du Pays d'Aix.

Un exemplaire du rapport est consultable en mairie.

DELIBERATION N°2015_053: CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR - APPROBATION DE LA CHARTE ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** la création du Conseil Municipal Junior de Vauvenargues ;
- **D'APPROUVER** la charte telle qu'elle a été présentée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

S'est abstenue : BOS Christine

DELIBERATION N°2015_054: DENOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE - PLACE LUC DE CLAPIERS - Information du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la dénomination de la place cadastrée AM0093 : « Place Luc de Clapiers » ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.
-

DELIBERATION N°2015_055: MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Le dossier de projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public en Mairie de Vauvenargues du lundi 26 octobre 2015 au vendredi 27 novembre 2015 de 8h30 à 12h30.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert en Mairie de Vauvenargues.

Les observations écrites pourront également être adressées par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Vauvenargues – 12, bd du Moraliste – 13126 Vauvenargues.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée sera publié au plus tard 8 jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et affiché en Mairie de Vauvenargues.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté au conseil municipal, qui en délibérera et sera invité à adopter le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités de la mise à disposition du public telles que définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

DELIBERATION N°2015_056: AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC - VALIDATION DE LA DEMANDE D'APPROBATION DE L'AGENDA AUPRES DU PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AGAZZI Claude

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) tel qu'il a été présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à présenter au Préfet du Département des Bouches-du-Rhône la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité (études et travaux) selon cet Ad'Ap seront mis en place aux budgets de la commune.

DELIBERATION N°2015_057: CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE ROUSSET - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'absence de transfert de biens immobiliers de la Commune de Rousset à la Communauté du Pays d'Aix sur la zone d'activités de Rousset ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la clôture de l'ensemble des opérations financières liées à l'aménagement de la zone d'activité de Rousset et de l'absence de reprise par la Communauté du Pays d'Aix du bilan financier de cette zone ;
- **DE DIRE** que le bilan patrimonial et financier de la commune est nul.

Pour affichage du 20/10/2015 au 20/12/2015
Transmission en Sous-préfecture le 20/10/2015

Coralie BARTE
Directeur Général des Services